

CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPS - ST-MATHURIN

Compte-Rendu de la Séance du 16 février 2016

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAMPS - ST-MATHURIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de CAMPS, sous la présidence de Jean PESTOURIE, Maire.

Présents : Jean PESTOURIE, René BITARELLE, Marinette SALAVERT, Raymond MONFREUX, Louis VERGNE, Michel CROS, Annie CHASSAGNE, Francis MARTINIE, Michel VERT, Patrick DEPREZ

Absents excusés : Claude PRADAYROL

Secrétaire de la séance : Marinette SALAVERT

.....
La secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la séance précédente.

Le Compte-rendu est approuvé.
.....

DELIBERATIONS DU CONSEIL

Attribution des Lots 1 et 2 travaux de création du cimetière paysager de Belpeuch (2016 10)

M. le Maire et M. MONFREUX font le compte-rendu de la réunion d'ouverture des plis Ainsi que des démarches et négociations réalisées auprès des entreprises pour la création du cimetière paysager de Belpeuch.

Ils rappellent que les critères d'attribution ont été fixés dans le marché public.

Pour le lot 1 : **Aménagement de surface** : 5 entreprises ont répondu (Valeur technique : 60 % ; Prix des prestations : 40 %),

Pour le Lot 2 : **Espaces verts** : 7 entreprises ont répondu (Valeur technique : 40 % ; Prix des prestations : 30 % ; Caractère esthétique et fonctionnel : 30 %),

Pour le Lot 3 : **Site cinéraire** : 2 entreprises ont répondu (Valeur technique : 40 % ; Prix des prestations : 30 % ; Caractère esthétique et fonctionnel : 30 %).

Après avoir pris connaissance des analyses des offres, effectué par le bureau d'études Corrèze Ingénierie en charge de la maîtrise d'oeuvre pour ce chantier, le Conseil Municipal DECIDE :

- **de retenir** les entreprises suivantes par lot :

- **Lot n°1 : Aménagement des surfaces :**

Entreprise GONZALES Sébastien, Négrevergne 19430 CAMPS - SAINT-MATHURIN
pour des montants de :

- Tranche ferme : **24 075,00 € HT soit 28 890,00 € TTC**

- Tranche conditionnelle : **4 570,00 € HT soit 5 484,00 € TTC**

Totalité du Lot 1 : **28 645,00 € HT soit 34 374,00 € TTC**

- **Lot n°2 : Espaces verts :**

Entreprise SEVE PAYSAGE, 42 Boulevard du Pilard 19300 EGLETONS
pour un montant de **14 005,00 € HT soit 16 806,00 € TTC**

- **de ne pas attribuer dans l'immédiat** le lot n°3 : site cinéraire.

L'entreprise de M. CHEVALLIER Pascal est la mieux classée. Cependant, au vu de la différence importante entre l'estimation du lot et les résultats de la consultation des entreprises. La Commune

décide de prendre le temps de se faire apporter des précisions supplémentaires sur les éléments cinéraires proposés et éventuellement de négocier avec les entreprises.

- **d'autoriser M. le Maire** à signer les documents nécessaires pour l'attribution des travaux par lots.

Attribution des travaux de l'éclairage public du site de Belpuech (2016 11)

M. le Maire et M. BITARELLE rappelle que l'on du précédent conseil il a été décidé de la réhabilitation du réseau d'éclairage public du site de Belpuech en conservant l'éclairage sur le parking et celui de l'église et de la chapelle qui sont reliés au coffret électrique de la sacristie avec une commande manuelle.

M. BITARELLE présente le devis de la Société SDEL Massif Central pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **de retenir le devis** de la Société SDEL Massif Central pour un montant de **1 230,00 € HT** soit **1 476,00 € TTC**,

- **d'autoriser M. le Maire** à signer les documents nécessaires .

Empierrement d'un chemin rural à St-Mathurin (2016 12)

M. BITARELLE rappelle qu'il est question, depuis plusieurs années, de réaliser l'empierrement du Chemin Rural de St-Mathurin partant du cimetière de Saint-Mathurin vers "Mayence".

Il indique qu'il a fait réaliser un devis par M. GONZALES Sébastien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **de la réalisation** de l'empierrement de ce Chemin Rural,

- **de retenir** le devis de M. GONZALES Sébastien pour un montant de

10 200,00 € HT soit **12 240,00 € TTC**,

- **d'autoriser M. le Maire** à signer les documents nécessaires à ces travaux.

Avenants aux travaux de rénovation de la cuisine de l'Hôtel-Restaurant du Lac (2016 14)

M. le Maire et M. MONFREUX indiquent que des travaux modificatifs et supplémentaires s'avèrent nécessaires.

Les avenants aux travaux sont nécessaires et de même nature que ceux prévus dans le marché initial.

Ces travaux supplémentaires donnent lieu à la passation d'avenants pour chacun des lots concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **Lot n°3** : Menuiseries intérieures : SAS GBRB MEYRIGNAC 19000 TULLE

d'accepter l'avenant n°2 pour un montant de **310.00 € HT** soit **372.00 € TTC** qui porte le marché initial de 5 468.50 € HT à **5 778,50 € HT** soit **6 562.20 € TTC**,

- **Lot n°4** : Plâtrerie - Peinture : SARL FERRIE 19110 BORT LES ORGUES

d'accepter l'avenant n°1 pour un montant de - **1 106.40 € HT** soit - **1 327.68 € TTC**

d'accepter l'avenant n°2 pour un montant de **448,00 € HT** soit **537.60 € TTC**

qui porte le marché initial de 15 727.90 € HT à **15 069.50 € HT** soit **18 083.40.00 € TTC**,

- **Lot n°7** : Carrelage - Faïence : SARL FERRIE 19110 BORT LES ORGUES

d'accepter l'avenant n°1 pour un montant de - **1224.45 € HT** soit - **1 469.34 € TTC** qui porte le marché initial de 13 016.79 € HT à **11 792.34 € HT** soit **14 150.81 € TTC**.

Le total des avenants 1 et 2 des différents lots porte le marché initial de 112 876,49 € HT soit 135 451,79 € TTC à **126 514.77 € HT** soit **151 817.72 € TTC**. (avenants délibération n°2016_01 + délibération n°2016_14)

- **D'autoriser** M. le Maire à signer les avenants et à en exécuter toutes les opérations.
- **De prévoir** le financement de ces travaux supplémentaires au Budget de la Commune.

Avenant 1 au marché des équipements de la cuisine de l'Hôtel-Restaurant du Lac (2016 15)

M. le Maire et M. MONFREUX rappelle le marché des équipements de cuisine conclu avec la Société EQUIP FROID pour la fourniture et la pose d'équipements de cuisine.

Des équipements complémentaires s'avèrent nécessaires pour le bon fonctionnement de la cuisine. Ces acquisitions sont nécessaires et de même nature que celles prévus dans le marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **d'accepter l'avenant n°1** au marché des équipements de cuisine de l'Hôtel-Restaurant du lac avec la Société EQUIP FROID pour un montant de **700.00 € HT** soit **840.00 € TTC** qui porte le marché initial :

Tranche ferme : 50 144.00 € HT à **50 844.00 € HT** soit **61 012.80 € TTC**

Tranche conditionnelle : 6 324.00 € HT soit 7 588.80 € TTC

Le total de la tranche ferme et tranche conditionnelle avec l'avenant porte le marché initial de 56 468.00 € HT soit 67 761.60 € TTC à **57 168.00 € HT** soit **68 601.60 € TTC**.

- **D'autoriser** M. le Maire à signer l'avenant et à en exécuter toutes les opérations.
- **De prévoir** le financement de ces acquisitions supplémentaires au Budget de la Commune.

Reprise des joints de la cheminée de l'Hôtel-Restaurant (2016 16)

M. le Maire indique qu'il y a des problèmes infiltration d'eau au niveau de la cheminée de l'Hôtel-Restaurant.

Il indique qu'il a fait réaliser un devis par l'entreprise MARTINIE et Fils présente sur le site pour les travaux de rénovation de la cuisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **de la réalisation** de ces travaux,
- **de retenir** le devis de l'entreprise MARTINIE et Fils pour un montant de 1 458,09 € HT soit 1 749,71 € TTC,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer.

Subventions aux Associations 2016 (2016 17)

Préalablement au vote du budget 2016 de la Commune, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de préparer les attributions des subventions aux Associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix Pour et 0 voix Contre, DECIDE :

- des subventions des Associations :

- Amis du Rocher du Peintre	1 470,00 €
- Ass. Touristique des Gorges Cère	700,00 €
- Ass. Communale Anciens Combattants	370,00 €
- Foyer Rural CAMPS	1 430,00 €
- Foyer Rural : Môme en Fête	1 100,00 €
- Foyer Rural : Festival des Gorges Hurlantes	655,00 €
- D.D.E.N.	60,00 €
- Comice Agricole Cantonal	305,00 €
- Comice Agricole Arrondissement	230,00 €
- Coopérative Collège Argentat	70,00 €
- Centre Canton Jeune Agriculteurs	160,00 €

- Lutte Cancer	280,00 €
- Prévention Routière	46,00 €
- O.D.C.V.	35,00 €
- F.A.L.	100,00 €
- P.E.P.	80,00 €
- A.D.A.P.E.I.C.	95,00 €
- Croix Rouge	77,00 €
- Bibliothèque Centrale de Prêt	50,00 €
- Familles Rurales Canton MERCOEUR	400,00 €
- Instance Coord Géront Canton	180,00 €
- A.D.I.L	36,00 €
- Coopérative Scolaire Voyage Collège	50,00 €
- Ass. Chevaux Lourds Xaintrie	50,00 €
- Resto du Cœur	150,00 €
- AS MERCOEUR	150,00 €
- Œuvres Pupilles Orphelins Sapeurs Pompiers	60,00 €
- AFOXA	50,00 €
- Banque Alimentaire de la Corrèze	30,00 €
- USEP ZAP MERCOEUR	986,00 €
- EX de l'AS CAMPS	600,00 €
- SOLIDARITE XAINTRIE NOIRE	100,00 €
- AFM TELETHON	100,00 €
- SERVICE PLUS	75,00 €
- SPAUR	150,00 €
- Groupement Chasse Mazeyrat :Salon de la chasse et de la nature	700,00 €

M. MARTINIE Francis, Vice Président de la Société Communale de Chasse, sort de la salle du Conseil Municipal pour le débat et le vote de la subvention :

Le Conseil Municipal, à 9 Voix Pour et 0 voix Contre, DECIDE de la subvention :

- Société Communale de Chasse	810,00 €
-------------------------------	----------

M. VERT Michel, Président de la Société de Pêche La Gaule de la Maronne, sort de la salle du Conseil Municipal pour le débat et le vote de la subvention, M. MARTINIE Francis reprend sa place dans la salle.

Le Conseil Municipal, à 9 Voix Pour et 0 voix Contre, DECIDE de la subvention :

- Société Pêche Gaule Maronne	200,00 €
-------------------------------	----------

QUESTIONS DIVERSES

Hôtel-Restaurant du Lac :

M. le Maire indique que la réception des travaux de rénovation de la cuisine est prévue le mardi 23 Février à 13 h 30 en présence des entreprises, des bureaux d'études, des bureaux techniques et des élus.

Section de Mazeyrat :

M. SEGOL Olivier a été invité à présenter son projet au Conseil Municipal.

Il explique que suite à la cession d'exploitation de M. FRAYSSE Eric, M. COUDERT Roger lui a cédé des terrains à exploiter mais d'autres voisins auraient été également intéressés.

Dans un souci de bonne entente avec ses voisins exploitants, il envisage de céder des parcelles de son bail à ferme de la section de Mazeyrat à M. MOULENE Patrice. Les parcelles concernées étant attenantes à des parcelles appartenant à M. MOULENE.

Le choix des exploitants des parcelles des sectionnaux étant particulier (article L2411-10 du CGCT) Cette cession de parcelles ne sera engagée par M. SEGOL que si le Conseil Municipal est d'accord sur le choix de M. MOULENE comme nouvel exploitant de ces parcelles.

Après avoir entendu les explications et arguments de M. SEGOL Olivier, le Conseil Municipal se montre favorable à cet arrangement. Il est convenu de donner un avis favorable à la demande formulée par M. SEGOL qui devra fournir les documents nécessaires pour formaliser ses intentions.

Lorsque cette formalité sera faite, le Conseil Municipal pourra se prononcer pour concrétiser l'avenant au bail à ferme de M. SEGOL, le nouveau bail à ferme avec M. MOULENE et fixera le tarif de ce nouveau fermage.

Projet Eolien :

M. le Maire informe que conformément au calendrier des procédures, le dossier d'autorisation unique pour le projet du Deyroux a été déposé le 09.02.2016 à la Préfecture de la Corrèze.

Le lancement de l'enquête publique devrait avoir lieu après l'été 2016.

Dépose des cabines :

M. le Maire donne lecture du courrier d'Orange informant de la dépose du parc de cabine téléphonique.

Programme de travaux de voirie 2016 :

M. BITARELLE et M. VERGNE ont réalisé un état des lieux des voiries qui serait à intégrer dans le programme de travaux de voirie 2016. Une subvention du Conseil Départemental pourra être sollicitée dans ce dossier.

Demande de subvention DETR 2016 rénovation de la toiture et des parties extérieures de l'Hôtel-Restaurant :

Le Conseil Municipal est informé que suite au dépôt du dossier de demande de subvention DETR 2016 auprès de la préfecture. Le montant de la subvention sollicité a été revu à la hausse (subvention possible au taux de 32 % au lieu de 20 %). Le plan de financement a donc été revu en conséquence. La délibération 2016_04 a été annulée et remplacée par la délibération 2016_13.

Nouveau plan de financement :

- Aide Etat DETR :	30 921.60 €
- Aide Conseil Départemental :	19 326.00 €
- Autofinancement de la Commune :	<u>73 921.95 €</u>
Total :	124 169.55 € TTC

.....
L'ordre du jour étant clos, M. le Maire lève la séance.

Tous les Conseillers présents signent.